



Titre professionnel « Assistant de vie-dépendance » Accompagnement à la VAE Post-Recevabilité

Référence : MIVAE

Eligible au CPF

Lieu

Salle proche de votre domicile

Coût de la Formation

Aucun frais. Prise en charge intégrale

Modalités d'accompagnement

Le rôle de l'accompagnateur consiste à aider le candidat à décrire et analyser les situations de travail vécues, à prendre de la distance par rapport à ses différentes expériences, à structurer et organiser son dossier de VAE, enfin à préparer son entretien avec le jury de certification. Pour cela, il dispose d'outils et d'une méthodologie d'accompagnement adaptés et propre à la VAE.

Animation

Accompagnateur formé et habilité par IPERIA

Conseil et inscription

Abir HASROUNI : 01.64.19.36.13
a.hasrouni@rebondir-formation.fr

Durée de l'accompagnement

Parcours 1 (MIVAEAE CV125) : 20h

15h collectives et 5h en individuelles

Parcours 2 (MIVAEAE CV225) : 28h

18h collectives et 10h en individuelles

Parcours 40h (MIVAEAE CV325) : 40h

20h collectives et 20h en individuelles

Dates

A planifier avec notre organisme de formation

Public visé

Candidat recevable à la validation des acquis de l'expérience en vue d'obtenir la certification « Assistant de vie-dépendance ».

Prérequis : Avoir établi avec l'architecte de parcours un plan d'action visant l'acquisition d'une certification et transmis la notification de recevabilité à l'Université du domicile. Le niveau d'accès requis en français correspond au niveau B1 du CECRL. Des modules de français pourront être proposés en amont de la VAE pour améliorer l'expression écrite/orale du candidat.

Objectifs de l'accompagnement

À l'issue du module d'accompagnement, le candidat sera en capacité de démontrer ses compétences acquises par l'expérience devant un jury de certification, pour obtenir le titre à finalité professionnelle.

Compétences :

- Mettre en évidence ses compétences à partir d'une expérience.
- Formaliser et verbaliser sa pratique en décrivant des situations de travail.
- Préparer l'entretien avec le jury de certification.
- Démontrer ses compétences professionnelles.
- Mettre en évidence sa posture professionnelle : autonomie, organisation, communication, anticipation et convivialité.
- Développer des compétences descriptives, analytiques, réflexives, communicationnelles et linguistiques.
- S'auto-questionner, s'auto-expliciter, s'auto-informer, donner du sens à son action, se remettre en question, s'auto-valoriser.